

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Banque Zitouna

Siège social : 2, Avenue Qualité de vie – 2015 Le Kram

La Banque Zitouna publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr Mohamed Neji HERGLI & Mohamed BEN AMOR.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019 (Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 019	2 018
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	5-1-1	266 235	233 976
Créances sur les établissements bancaires et financiers	5-1-2	249 233	320 775
Créances sur la clientèle	5-1-3	3 136 499	2 476 660
Portefeuille-titre commercial		-	10
Portefeuille d'investissement	5-1-4	49 198	31 773
Valeurs immobilisées	5-1-5	83 811	76 480
Autres actifs	5-1-6	158 155	146 143
<i>Total de l'actif</i>		3 943 131	3 285 817
PASSIF			
Banque Centrale et CCP	5-2-1	41 191	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5-2-2	17 746	17 480
Dépôts et avoirs de la clientèle	5-2-3	3 368 247	2 828 870
Dettes de financements et Ressources spéciales	5-2-4	1 953	2 760
Autres passifs	5-2-5	168 450	170 854
<i>Total du passif</i>		3 597 587	3 019 964
CAPITAUX PROPRES			
Capital		175 367	120 000
Réserves		65 954	49 906
Actions propres		-	-
Autres capitaux propres		75 000	75 000
Résultats reportés		4 899	5 313
Résultat de l'exercice		24 324	15 634
<i>Total des capitaux propres</i>	5-3	345 544	265 853
<i>Total passif et capitaux propres</i>		3 943 131	3 285 817

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 DECEMBRE 2019**

(Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 019	2 018
1. PASSIFS EVENTUELS			
- Cautions, avals et autres garanties données	6-1	55 731	48 684
- Crédits documentaires	6-2	71 334	56 418
Total des Passifs éventuels		127 065	105 102
2. ENGAGEMENTS DONNES			
- Engagements de financement en faveur de la clientèle	6-3	602 332	343 779
- Engagements sur titres		-	-
Total des Engagements donnés		602 332	343 779
3. ENGAGEMENTS RECUS			
- Garanties reçues	6-4	824 505	609 449

ETAT DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019
(Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	2 019	2 018
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Profits et revenus assimilés	7-1	256 387	198 278
Commissions (en produits)	7-2	42 465	37 083
Gains sur portefeuille commercial et opér. financières	7-3	16 262	17 083
Revenus du portefeuille d'investissement	7-4	268	72
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		315 382	252 516
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Charges encourues et assimilées	7-5	(141 983)	(109 661)
Commissions encourues		(3 973)	(3 264)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(145 956)	(112 925)
PRODUIT NET BANCAIRE		169 426	139 591
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	7-6	(12 191)	(8 628)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	7-7	(1 000)	(150)
Autres produits d'exploitation		258	427
Frais de personnel	7-8	(78 196)	(67 383)
Charges générales d'exploitation	7-9	(38 738)	(33 623)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	7-10	(10 604)	(9 598)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		28 956	20 636
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(296)	(1 166)
Impôt sur les bénéfices	7-11	(4 301)	(3 400)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		24 358	16 070
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		(34)	(436)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		24 324	15 634
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (DT)	7-12	0,139	0,130
ZAKAT PAR ACTION (DT)	8	0,036	0,037

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019
(Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	2 019	2 018
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		296 449	244 735
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(138 600)	(108 000)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		55 030	50 892
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		40 846	(62 449)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(642 371)	(390 200)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		532 140	467 884
Titres de placement / Titres de transaction		-	-
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(103 730)	(104 187)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(38 260)	3 184
Impôts sur les sociétés		(3 904)	(1 813)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		(2 400)	100 046
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		285	55
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(18 431)	(12 163)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(18 061)	(15 490)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(36 207)	(27 598)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement d'emprunts		(802)	(959)
Augmentation / diminution ressources spéciales		-	-
Dividendes versés		-	-
Encaissement suite à l'émission d'actions		55 367	-
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		54 565	(959)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		15 958	71 489
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		272 915	201 426
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN D'EXERCICE	9-1	288 872	272 915

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la Banque

Banque Zitouna est une Société Anonyme au capital de 175.367.232 DT, créée en 2009, et régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Banque Zitouna est une Banque commerciale universelle. Son capital social est divisé en 175.367.232 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31 décembre 2019, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
MAJDA TUNISIA S.A	175 367 225	175 367 225	100%
AUTRES ACTIONNAIRES	7	7	-
Total Général	175 367 232	175 367 232	100%

Note 2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la Banque Zitouna sont préparés et présentés en respectant :

- Les principes comptables généralement admis prévus par le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie ;
- Les principes comptables édictés par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie ; et
- Les principes comptables applicables aux institutions financières islamiques, telles que publiées par l'Organisation de Comptabilité et d'Audit des Institutions Financières Islamiques (AAOIFI).

Le respect de la réglementation en vigueur est établi selon l'ordre suivant :

- Loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;
- Décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Les normes comptables du secteur bancaire (NCT 21 à NCT 25) ;
- La norme comptable relative aux contrats de locations (NCT 41) ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes ainsi que la circulaire BCT n° 2018-06 du 5 juin 2018 et la circulaire BCT n° 2019-08 du 14 octobre 2019 ;
- Les normes de comptabilité financière applicables aux institutions financières islamiques telles que publiées par l'Organisation de Comptabilité et d'Audit des Institutions Financières Islamiques (AAOIFI).

En cas de divergence entre les différentes sources, l'établissement des états financiers respecte dans tous les cas les concepts et les principes prévus par le cadre conceptuel ainsi que la hiérarchie susvisée.

Note 3. Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les états financiers de la Banque Zitouna sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4-1. Règles de prise en compte des produits

Les revenus sont les produits provenant de l'exploitation de la Banque. Un revenu ne peut être comptabilisé qu'au moment de sa réalisation. La prise en compte du revenu n'est effectuée que dans l'un des cas suivants :

- Une réalisation du revenu au moment de la transaction ;
- Une réalisation du revenu lors de l'exécution du contrat ;
- Une réalisation du revenu lors du recouvrement des prestations de services

Dans ce cadre :

- Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financements, sont prises en compte dans le résultat de la Banque au moment de leur perception.
- Les commissions relatives aux engagements par signature (lettres de crédits, lettres de garantie, etc.) sont prises en compte dans le résultat à mesure qu'elles sont courues ;
- Les profits, relatifs à des créances courantes, sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus ;
- Les profits échus et non encore encaissés, relatifs à des créances douteuses (incertaines, préoccupantes ou compromises), sont constatés en profits réservés et présentés en déduction des "Créances sur la clientèle". Ces profits sont pris en compte dans le résultat de la Banque à mesure de leur encaissement. Ainsi, les profits pris en compte antérieurement en résultat au cours d'exercices antérieurs ne sont pas extournés mais doivent être provisionnés.
- Les produits prohibés par les normes islamiques ne sont pas comptabilisés au résultat de l'exercice et sont portés dans des comptes d'attente du passif courant (Nafaa Elaam), en attendant leur liquidation par le Conseil d'administration ou l'assemblée générale de la Banque, sous la supervision du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques.

4-2. Rémunération des comptes

A la date de chaque arrêté, les profits encaissés relatifs à des opérations de financement et d'investissement dont l'origine des fonds au départ était des comptes Tawfir, des comptes participatifs, des comptes à vue, des contrats Istithmar et/ou du capital libre de la Banque, sont répartis entre la Banque et les détenteurs des comptes d'investissements en fonction de la contribution de chaque intervenant dans ces financements et de la clé de répartition contractuelle.

Par ailleurs, les exigences de l'article 47 de la circulaire BCT n° 2018-06 du 5 juin 2018 ainsi que les principes islamiques de solidarité des exercices et de sauvegarde des intérêts des déposants, tels que prévus par la norme FAS 11 de l'AAIOFI (en vigueur jusqu'au 1^{er} janvier 2021), mettent à la charge de la Banque l'obligation de constituer deux types de réserves spécifiques : une réserve d'équilibre des profits (PER) et une réserve pour risque d'investissement (IRR).

- Réserve d'équilibre des profits (PER) : Cette réserve est prélevée de la masse des profits à servir aux déposants, avant prélèvement de la quote-part de la Banque en tant que "*Moudhareb*". Les montants logés sous cette rubrique, sont repartis proportionnellement entre la Banque et les déposants. La quote-part des déposants est rattachée aux dépôts et avoirs de la clientèle.
- Réserve pour risque d'investissement (IRR) : Cette réserve est prélevée de la masse des profits à distribuer aux déposants, après prélèvement de la quotepart de la Banque en tant que "*Moudhareb*". Les montants, logés sous cette rubrique, sont du droit des déposants et doivent, par conséquent, être rattachés aux dépôts et avoirs de la clientèle.

4-3. Titres participatifs

Les titres participatifs sont des titres subordonnés conformément aux dispositions de l'article 370 du Code des Sociétés Commerciales. Ils sont assimilés à des fonds propres.

Les titres participatifs sont émis sous forme d'un contrat "*Moudharaba*". Les titulaires des titres participatifs ont droit à une rémunération annuelle comportant une avance et un complément variable.

La partie variable est calculée conformément au système de partage des profits et suivant une clé de répartition fixée annuellement.

La Banque est autorisée d'utiliser les techniques de lissage de profit à travers le compte de Reserve d'Equilibre des Profits (PER).

4-4. Zakat

La Banque ne procède pas à la liquidation de la Zakat puisqu'elle n'a pas été expressément mandatée à liquider la Zakat ni par une loi, ni par ses statuts, ni par l'assemblée générale des actionnaires, ni par les clients.

Toutefois, la Banque procède au calcul du montant de la Zakat due par les actionnaires et par les titulaires des comptes d'investissement Mutlak (titulaires des comptes participatifs, comptes Tawfir et contrats Istithmar) et les titulaires des titres participatifs et ce conformément à la norme Charaïque 35 "*La Zakat : l'Aumône légale*" et en concertation avec comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques.

4-5. Règles de prise en compte des charges

Toutes les charges ayant concouru à la réalisation des revenus relatifs à l'exercice comptable, doivent être déterminées et rattachées à ce même exercice.

Le rattachement des charges aux produits s'effectue, entre autres, par le biais des comptes de régularisation qui sont utilisés pour répartir les charges et les produits dans le temps de manière à rattacher à chaque exercice seulement les charges et les produits qui le concernent.

4-6. Règles d'évaluation des créances

4-6-1. Provision à base individuelle

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque est effectuée sur la base de la situation, à la date d'arrêté, et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation est accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations conduisent la Banque à déterminer un montant de provisions requis, un montant de la dotation aux provisions et un montant de produits réservés.

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties :

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT.

(ii) Taux de provision :

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe 2- Actifs incertains	20%
Classe 3- Actifs préoccupants	50%
Classe 4- Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

4-6-2. Provision à base collective

En application de l'article 10 bis de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par les textes subséquents, la Banque doit constituer une provision à caractère général dite "*provision collective*" par prélèvement sur les résultats pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1).

4-6-3. Provisions additionnelles

Selon l'article 10 quater de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par les textes subséquents, les banques et les établissements financiers doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- **A** : Ancienneté dans la classe 4 ;
- **N** : Année d'arrêté des états financiers ;
- **M** : Année de la dernière migration vers la classe 4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- Des produits réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des banques et des établissements financiers ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- Des provisions constituées conformément au paragraphe 4-6-1 supra.

4-6-4. Valeur des biens IJARA

La valeur des biens octroyés à la clientèle via la "*technique Ijara*" est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions à caractère individuel et des provisions additionnelles et ce compte tenu d'une décote annuelle sur le coût d'acquisition. Cette décote diffère selon la nature du bien financé et se détaille comme suit :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 30% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 10% par an d'âge

Par ailleurs, la valeur du bien est considérée nulle en cas d'épave ou de vol.

4-7. Règles d'évaluation des titres

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, l'évaluation des titres détenus par la Banque est effectuée comme suit :

- Les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.
- Les titres de placement sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
- La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
 - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
 - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

4-8. Portefeuille encaissement et comptes exigibles après encaissement

Les éléments détenus par la Banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement figurent au niveau des états financiers. La Banque a opté pour leur traitement au sein de la comptabilité financière en utilisant des comptes matières spécifiques à ces valeurs. Les comptes utilisés sont compensés pour le besoin de la présentation des états financiers.

4-9. Convention de prééminence du fond sur la forme

Les opérations effectuées par la Banque sont comptabilisées conformément à leur nature et réalité financière sans tenir compte uniquement de leur apparence juridique. C'est le cas des opérations de Mourabaha, d'Ijara et de ventes Khadamet.

4-10. Les immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement aux taux suivants :

• Immeubles	05%
• Agencement et Aménagement	10%
• Matériel et mobilier de bureau	10%
• Matériel de transport	20%
• Matériel informatique	20%
• Droits d'usage	04%
• Logiciels informatiques	33%

4-11. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

4-12. Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la Banque sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;

- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

4-12-1. Avantages à court terme

La Banque comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

4-12-2. Avantages postérieurs à l'emploi

La Banque distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la Banque et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des contributions d'assurance Takaful appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la Banque nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la Banque est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de la Banque, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, la Banque cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, la Banque, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance Takaful, une retraite par capitalisation.

Par ailleurs la Banque a souscrit au profit de son personnel une assurance-Takaful de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à six fois le dernier salaire mensuel brut.

4-13. Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la Banque correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs de la Banque et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

4-14. Cotisations au Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB)

Les articles 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ont institué le Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB) et ont prévu l'obligation des banques d'y adhérer.

Par ailleurs, l'article 17 du décret n° 2017-268 du 1^{er} février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, a fixé la cotisation annuelle de chaque Banque adhérente à 0,3% TTC de l'encours de ses dépôts à la fin de l'exercice comptable précédent.

Vu la spécificité des dépôts de la Banque Zitouna et afin de se conformer aux normes bancaires islamiques et spécifiquement le principe de partage des pertes et profits, la cotisation au FGDB relative aux dépôts d'investissements est supportée par les déposants par prélèvement des profits leur revenant. Cette charge est affectée à la rubrique CH1 "Charges encourues et assimilées" de l'état du résultat.

Pour la cotisation au FGDB relative aux dépôts autres que les dépôts d'investissement, la charge est affectée à la rubrique CH7 "Charges générales d'exploitation" de l'état de résultat.

4-15. Résultat de base par action

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Banque divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

Note 5. Notes relatives au bilan :

5-1. Actif

5-1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à 266.235 KDT contre 233.976 KDT au 31/12/2018 enregistrant une hausse de 13,8% soit 32.259 KDT. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
Caisse	45 987	37 977	8 010	21,1
Comptes ordinaires BCT	220 203	195 954	24 249	12,4
Chèques Postaux	45	45	-	0,0
Total	266 235	233 976	32 259	13,8

5-1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de la rubrique Créances sur les établissements bancaires et financiers s'élève au 31/12/2019 à 249.233 KDT contre 320.775 KDT au 31/12/2018 enregistrant une baisse de 22,3% soit 71.542 KDT. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2019	31/12/2018	Variations	
				Montant	(%)
Créances sur les établissements Bancaires	(i)	133 404	161 125	(27 721)	-17,2
Créances sur les établissements Financiers	(ii)	115 829	159 650	(43 821)	-27,4
Total		249 233	320 775	(71 542)	-22,3

(i) Les créances sur les établissements bancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
Moudharaba interbancaire	92 569	99 645	(7 076)	-7,1
Financement Mourabaha	17 792	21 746	(3 954)	-18,2
Comptes correspondants NOSTRI	22 792	38 936	(16 144)	-41,5
Comptes correspondants LORI	4	2	2	100,0
Créances rattachées sur Moudharaba interbancaire	9	505	(496)	-98,2
Créances rattachées sur financement Mourabaha	238	291	(53)	-18,2
Total	133 404	161 125	(27 721)	-17,2

(ii) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
Certificats de leasing	115 000	159 000	(44 000)	-27,7
Créances sur les autres établissements Financiers	1	-	1	100,0
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers	828	650	178	27,4
Total	115 829	159 650	(43 821)	-27,4

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Certificat de leasing	115 000	-	-	-	-	115 000
Créances sur les autres établissements Financiers	1	-	-	-	-	1
Moudharaba interbancaire	83 141	-	9 428	-	-	92 569
Comptes correspondants NOSTRI	22 792	-	-	-	-	22 792
Comptes correspondants LORI	4	-	-	-	-	4
Financement Mourabaha	988	988	1 977	13 839	-	17 792
Créances rattachées	1 075	-	-	-	-	1 075
Total	223 001	988	11 405	13 839	-	249 233

5-1-3. Créances sur la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à 3.136.499 KDT contre 2.476.660 KDT au 31/12/2018 enregistrant une hausse de 26,6% soit 659.839 KDT. Il se détaille comme suit :

		31/12/2019	31/12/2018	Variations	
				Montant	(%)
Portefeuille Mourabaha	(i)	2 335 725	1 932 518	403 207	20,9
Portefeuille ventes Khadamet	(ii)	2 397	2 302	95	4,1
Financement Wakala Bel Istithmar		65 578	8 600	56 978	662,5
Comptes débiteurs de la clientèle	(iii)	2 485	2 223	262	11,8
Portefeuille Ijara		531 641	400 042	131 599	32,9
Autres financements à la clientèle	(iv)	156 145	116 195	39 950	34,4
Arrangements et Rééchelonnements		47 436	27 408	20 028	73,1
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		49 656	31 714	17 942	56,6
Total brut		3 191 063	2 521 002	670 061	26,6
Provisions à base individuelle	(v)	(23 721)	(17 921)	(5 800)	32,4
Provisions additionnelles	(v)	(10 159)	(9 057)	(1 102)	12,2
Provisions collectives	(v)	(13 341)	(12 000)	(1 341)	11,2
Produits réservés		(7 343)	(5 364)	(1 979)	36,9
Total net		3 136 499	2 476 660	659 839	26,6

La ventilation des créances brutes sur la clientèle au 31 décembre 2019 selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Portefeuille financement (Mourabaha, khadamet & Ijara)	528 031	388 304	338 984	1 128 798	598 660	2 982 777
Comptes débiteurs de la clientèle	2 485	-	-	-	-	2 485
Autres financements à la clientèle	113 711	3 497	5 813	26 964	6 160	156 145
Créances rattachées	22 927	9 137	6 934	10 658	-	49 656
Total	667 154	400 938	351 731	1 166 420	604 820	3 191 063

(i) Portefeuille Mourabaha :

Le portefeuille Mourabaha enregistre l'ensemble des opérations de financements de biens à court, long et moyen terme, octroyés à la clientèle via la "technique Mourabaha".

(ii) Ventes Khadamet :

Le portefeuille Khadamet enregistre l'ensemble des opérations de financements de services à court et moyen terme, octroyés à la clientèle via la technique "ventes Khadamet".

(iii) Comptes débiteurs de la clientèle :

Il s'agit des comptes débiteurs non rémunérés des clients ordinaires. L'octroi de cet avantage aux clients n'est pas automatique. Il est soumis à une autorisation préalable auprès de la direction générale. Aucun profit n'est constaté sur les débits en comptes.

(iv) Autres financements à la clientèle :

Le solde de cette rubrique s'élève, au 31/12/2019, à 156.145 KDT et se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations
--	------------	------------	------------

				Montant (%)	
Encours des créances douteuses ^(*)	(a)	132 753	98 557	34 196	34,7
Valeurs impayées des créances saines		23 392	17 638	5 754	32,6
Total		156 145	116 195	39 950	34,4

(*) Hors créances rattachées.

(a) La défalcation de l'encours des créances douteuses selon la classe de risque se présente comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
Créances de la classe 2	21 148	17 944	3 204	17,9
Créances de la classe 3	40 005	24 373	15 632	64,1
Créances de la classe 4	71 600	56 240	15 360	27,3
Total	132 753	98 557	34 196	34,7

(v) La reconstitution du stock des provisions au 31/12/2019 se détaille comme suit :

	Stock au 31/12/2018	Dotations 2019	Reprises 2019	Stock au 31/12/2019
Provisions à base individuelle	17 921	10 044	(4 244)	23 721
Provisions additionnelles	9 057	3 084	(1 982)	10 159
Provisions collectives	12 000	1 341	-	13 341
Total	38 978	14 469	(6 226)	47 221

5-1-4. Portefeuille-titre commercial

La Banque détient, depuis le 21/04/2014, des titres émis par le Fonds Commun de Placement "Al Kawthar" d'une valeur comptable 10 KDT.

Le 31/12/2019, ces titres ont fait l'objet d'un reclassement des titres de placement vers les titres de participation figurant parmi les composantes du portefeuille d'investissement.

5-1-5. Portefeuille d'investissement

Cette rubrique est passée de 31.773 KDT au 31/12/2018 à 49.198 KDT au 31/12/2019 enregistrant ainsi une hausse de 54,8% soit 17.425 KDT. Le solde de la rubrique se détaille comme suit :

		31/12/2019	31/12/2018	Variations	
				Montant	(%)
Titres de participation	(i)	48 213	29 703	18 510	62,3
Emprunt National sans intérêt		135	203	(68)	-33,5
Titres participatifs acquis		2 000	2 000	0	0,0
Créances rattachées aux titres d'investissement		-	17	(17)	-100,0
Total brut		50 348	31 923	18 425	57,7
Provision pour dépréciations de titres		(1 150)	(150)	(1 000)	666,7

Total net	49 198	31 773	17 425	54,8
------------------	---------------	---------------	---------------	-------------

(i) Les titres de participation se détaillent comme suit :

Société	Valeur brute au 31/12/2018	Acquisition / Libération	Cession	Tranferts	Valeur brute au 31/12/2019	Part dans le capital
Participations dans les entreprises liées (1)	-	13 499	-	-	13 499	-
FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	-	13 000	-	-	13 000	86,67%
ZITOUNA CAPITAL	-	499	-	-	499	99,88%
Participations dans les entreprises associées (2)	4 500	3 000	-	-	7 500	-
ZITOUNA TAKAFUL	4 500	3 000	-	-	7 500	30,00%
Autres participations (3)	25 204	2 000	-	10	27 214	-
ZITOUNA TAMKEEN	5 000	-	-	-	5 000	25,00%
CARTHAGO SANITAIRE	5 000	-	-	-	5 000	8,33%
CLSB	3 000	2 000	-	-	5 000	5,83%
GREEN LABEL OIL	3 000	-	-	-	3 000	4,23%
STE PROINJECT	3 000	-	-	-	3 000	4,68%
STE UNIPACK	3 000	-	-	-	3 000	3,38%
STE BRIQUETERIE BIR MCHERGA	2 000	-	-	-	2 000	2,96%
TDF III	1 000	-	-	-	1 000	5,00%
ZITOUNA LLD	150	-	-	-	150	30,00%
SIBTEL	53	-	-	-	53	1,06%
FCP AL KAOUTHAR	-	-	-	10	10	10,00%
APTBEF	1	-	-	-	1	0,10%
Total général (1)+(2)+(3)	29 703	18 499	-	10	48 213	

5-1-6. Valeurs immobilisées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à 83.811 KDT contre 76.480 KDT au 31/12/2018 enregistrant une hausse de 9,6% soit 7.331 KDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	9 297	8 783	514	5,9
Droit d'usage	2 973	2 638	335	12,7
Fonds de commerce	130	130	0	0,0
Logiciels en cours	1 540	1 030	510	49,5
Sous-total (I)	(i) 13 940	12 581	1 359	10,8
Immobilisations corporelles				
Terrains	15 894	11 937	3 957	33,1
Constructions	40 022	36 765	3 257	8,9
Agencements et aménagements	41 417	36 191	5 226	14,4
Matériels de transport	2 690	2 557	133	5,2
Matériels et équipements de bureau	7 493	6 741	752	11,2
Serveurs	5 340	4 813	527	10,9
Matériels informatiques	17 436	14 730	2 706	18,4
Autres matériels	1 440	1 116	324	29,0
Constructions en cours	1 129	1 593	(464)	-29,1

Agencements et aménagements en cours		46	194	(148)	-76,3
Sous-total (II)	(ii)	132 907	116 637	16 270	13,9
Total brut (I) + (II)		146 847	129 218	17 629	13,6
Amortissements des immobilisations incorporelles	(i)	(9 254)	(8 458)	(796)	9,4
Amortissements des immobilisations corporelles	(ii)	(53 745)	(44 280)	(9 465)	21,4
Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	(i)	(11)	-	(11)	-100,0
Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	(ii)	(26)	-	(26)	-100,0
Total net		83 811	76 480	7 331	9,6

(i) Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente, au 31/12/2019, comme suit :

	Logiciels	Droits d'usage	Fonds de commerce	Logiciels en cours	Total
Coût d'acquisition					
+ En début de l'exercice (a)	8 783	2 638	130	1 030	12 581
+ Acquisitions	299	335	-	725	1 359
± Transferts	215	-	-	(215)	-
- Sorties	-	-	-	-	-
A la clôture de l'exercice (1)	9 297	2 973	130	1 540	13 940
Amortissement					
+ En début de l'exercice (b)	7 785	650	23	-	8 458
+ Dotation de l'exercice	676	113	7	-	796
- Régularisations sur Sorties	-	-	-	-	-
A la clôture de l'exercice (2)	8 461	763	30	-	9 254
Provisions pour dépréciation					
+ En début de l'exercice (c)	-	-	-	-	-
+ Dotation de l'exercice	-	-	-	11	11
- Reprises de l'exercice	-	-	-	-	-
A la clôture de l'exercice (3)	-	-	-	11	11
VNC au 31/12/2019 [(1)-(2)-(3)]	836	2 210	100	1 529	4 675
VNC au 31/12/2018 [(a)-(b)-(c)]	998	1 988	107	1 030	4 123

(ii) Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente, au 31/12/2019, comme suit :

	Terrains	Constructions	Agencements et aménagements	Matériels de transport	Matériels et équipements de bureau	Serveurs	Matériels informatiques	Autres matériels	Constructions en cours	Agencements et aménagements en cours	Total
Coût d'acquisition											
+ En début de l'exercice (a)	11 937	36 765	36 191	2 557	6 741	4 813	14 730	1 116	1 593	194	116 637
+ Acquisitions	-	2 379	5 243	261	882	527	2 731	325	443	27	12 818
± Transferts	-	33	14	-	-	-	-	-	(33)	(14)	-
± Reclassements	3 957	845	-	-	-	-	-	-	(874)	(161)	3 767
- Sorties	-	-	(31)	(128)	(130)	-	(25)	(1)	-	-	(315)
A la clôture de l'exercice (1)	15 894	40 022	41 417	2 690	7 493	5 340	17 436	1 440	1 129	46	132 907
Amortissement											
+ En début de l'exercice (b)	-	12 473	13 860	1 812	3 080	3 428	9 297	330	-	-	44 280
+ Dotation de l'exercice	-	2 053	3 818	429	696	560	2 117	62	-	-	9 735
- Régularisations sur Sorties	-	-	(23)	(128)	(92)	-	(26)	(1)	-	-	(270)
A la clôture de l'exercice (2)	-	14 526	17 655	2 113	3 684	3 988	11 388	391	-	-	53 745
Provisions pour dépréciation											
+ En début de l'exercice (c)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
+ Dotation de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	1	25	26
- Reprises de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
A la clôture de l'exercice (3)	-	-	-	-	-	-	-	-	1	25	26
VNC au 31/12/2019 [(1)-(2)-(3)]	15 894	25 496	23 762	577	3 809	1 352	6 048	1 049	1 128	21	79 136
VNC au 31/12/2018 [(a)-(b)-(c)]	11 937	24 292	22 331	745	3 661	1 385	5 433	786	1 593	194	72 357

5-1-7. Autres actifs

Le solde des autres actifs s'élève au 31/12/2019 à 158.155 KDT contre 146.143 KDT au 31/12/2018 enregistrant une hausse de 8,2% soit 12 012 KDT. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2019	31/12/2018	Variations	
				Montant	(%)
Débiteurs divers	(i)	6 756	13 378	(6 622)	-49,5
Biens acquis dans le cadre des opérations de financement	(ii)	36 505	41 741	(5 236)	-12,5
Comptes de régularisation	(iii)	114 687	85 396	29 291	34,3
Non valeurs	(iv)	165	257	(92)	-35,8
Siège, succursale et agences		597	85	512	602,4
Biens récupérés destinés à la vente	(v)	-	5 286	(5 286)	-100,0
Total brut		158 710	146 143	12 567	8,6
Provision pour dépréciations des autres actifs		(555)	-	(555)	-100,0
Total net		158 155	146 143	12 012	8,2

(i) Les débiteurs divers sont analysés comme suit :

		31/12/2019	31/12/2018	Variations	
				Montant	(%)
Dépôts et cautionnements versés		67	66	1	1,5
Avances sur commandes		1	1	-	0,0
Retenue à la source		64	98	(34)	-34,7
TVA déductible		-	3 494	(3 494)	-100,0
Avance sur impôt IS		-	3 033	(3 033)	-100,0
Autres débiteurs divers		6 624	6 686	(62)	-0,9
Total		6 756	13 378	(6 622)	-49,5

(ii) Les biens acquis dans le cadre des opérations de financement se détaillent comme suit :

		31/12/2019	31/12/2018	Variations	
				Montant	(%)
Biens Mourabaha		16 740	29 380	(12 640)	-43,0
Biens Ijara		19 703	12 228	7 475	61,1
Biens Khadamet		62	133	(71)	-53,4
Total		36 505	41 741	(5 236)	-12,5

(iii) Les comptes de régularisation sont analysés comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
Débits à régulariser et divers	28 222	18 610 *	9 612	51,6
Fournisseurs Mourabha	76 558	59 782 *	16 776	28,1
Fournisseurs Ijara	6 165	3 687 *	2 478	67,2
Charges payées ou comptabilisées d'avance	3 701	3 317	384	11,6
Compte d'ajustement devise	41	-	41	100,0
Total	114 687	85 396	29 291	34,3

^(*) Données retraitées à des fins comparatives.

(iv) Les non valeurs, constituées des charges à répartir et des frais d'émission des titres participatifs, se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	37	(37)	-100,0
Frais d'émission des titres participatifs	165	220	(55)	-25,0
Total	165	257	(92)	-35,8

(v) Biens récupérés destinés à la vente :

Suite à la résiliation par voie judiciaire des contrats de financement, il a été décidé de reclasser les biens récupérés parmi les biens destinés à la vente. Ces biens étaient traités par analogie au retraitement préconisé par l'IFRS 5 relatif aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

Au 31/12/2019 ces actifs ont fait l'objet d'un reclassement au niveau des immobilisations propres de la Banque du fait que la vente de ces actifs n'est plus hautement probable et que les critères de classification des actifs en tant qu'actifs destinés à la vente conformément à IFRS 5 ne sont plus remplis.

5-2. Passif

5-2-1. Banque centrale, CCP

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à 41.191 KDT. Il se détaille comme suit :

		31/12/2019	31/12/2018	Variations	
				Montant	(%)
Wakala Bil Istithmar	(i)	41 000	-	41 000	100,0
Dettes rattachées sur Wakala Bil Istithmar		191	-	191	100,0
Total		41 191	-	41 191	100,0

(i) Il s'agit d'une opération de refinancement auprès de la BCT conformément à la technique Wakala.

5-2-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à 17.746 KDT contre 17.480 KDT au 31/12/2018 enregistrant une hausse de 1,5% soit 266 KDT. Il se détaille comme suit :

		31/12/2019	31/12/2018	Variations	
				Montant	(%)
Dépôts et avoirs des établissements Bancaires	(i)	159	12 862	(12 703)	-98,8
Dépôts des établissements Financiers	(ii)	17 587	4 618	12 969	280,8
Total		17 746	17 480	266	1,5

(i) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

		31/12/2019	31/12/2018	Variations	
				Montant	(%)
Comptes de correspondants NOSTRI		158	-	158	100,0
Comptes de correspondants LORI		1	-	1	100,0
Moudharaba interbancaire		-	12 800	(12 800)	-100,0
Dettes rattachées aux dépôts et avoirs des établissements bancaires		-	62	(62)	-100,0
Total		159	12 862	(12 703)	-98,8

(ii) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

		31/12/2019	31/12/2018	Variations	
				Montant	(%)
Dépôts des établissements Financiers		4 307	2 359	1 948	82,6
Contrats Istithmar		12 911	2 214	10 697	483,2
Dettes rattachées aux contrats Istithmar		369	45	324	720,0
Total		17 587	4 618	12 969	280,8

La répartition des dépôts des établissements bancaires selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes correspondants NOSTRI	158	-	-	-	-	158
Comptes correspondants LORI	1	-	-	-	-	1
Moudharaba interbancaire	-	-	-	-	-	0
Dépôts des établissements Financiers	4 307	-	-	-	-	4 307
Contrats Istithmar	7 911	5 000	-	-	-	12 911
Dettes rattachées	247	122	-	-	-	369
Total	12 624	5 122	-	-	-	17 746

5-2-3. Dépôts de la clientèle

Le solde de la rubrique Dépôts de la clientèle s'élève au 31/12/2019 à 3.368.247 KDT contre 2.828.870 KDT au 31/12/2018 enregistrant une hausse de 19,1% soit 539.377 KDT. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2019	31/12/2018	Variations	
				Montant	(%)
Comptes à vue	(i)	924 988	803 321	121 667	15,1

Comptes d'épargne	(ii)	1 667 286	1 437 991	229 295	15,9
Autres produits financiers	(iii)	476 022	345 610	130 412	37,7
Comptes dépôts participatifs	(iv)	181 920	147 013	34 907	23,7
Autres sommes dues à la clientèle	(v)	101 196	85 337	15 859	18,6
Dettes rattachées aux dépôts de la clientèle		16 835	9 598	7 237	75,4
Total		3 368 247	2 828 870	539 377	19,1

La répartition des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes à vue (*)	138 748	275 184	332 186	178 870	-	924 988
Comptes d'épargne (*)	-	166 729	300 111	873 658	326 788	1 667 286
Autres produits financiers	183 806	145 809	122 618	22 275	1 514	476 022
Comptes de dépôts participatifs (*)	36 384	58 214	61 125	26 197	-	181 920
Autres sommes dues à la clientèle (*)	30 359	41 491	21 656	7 690	-	101 196
Dettes rattachées	8 974	4 996	2 865	-	-	16 835
Total	398 271	692 423	840 561	1 108 690	328 302	3 368 247

(*) Selon les hypothèses de stabilité interne

(i) Les comptes à vue représentent les comptes en dinars et les comptes réglementés non rémunérés. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
Comptes chèques entreprises	258 426	201 051	57 375	28,5
Comptes chèques particuliers	386 760	329 716	57 044	17,3
Comptes réglementés en devises	276 240	268 144	8 096	3,0
Comptes réglementés en dinars	3 562	4 410	(848)	-19,2
Total	924 988	803 321	121 667	15,1

La composition des dépôts à vue selon le secteur d'activité de la clientèle, s'analyse comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
Compagnies d'assurances	454	453	1	0,2
Entreprises publiques	174	91	83	91,2
Autres clientèles commerciales	257 871	200 465	57 406	28,6
Non-résidents	279 801	272 547	7 254	2,7
Clients particuliers	386 688	329 765	56 923	17,3
Total	924 988	803 321	121 667	15,1

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
Hissab Tawfir	1 667 251	1 437 961	229 290	15,9
Comptes Tawfir Poste	35	30	5	16,7
Total	1 667 286	1 437 991	229 295	15,9

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
Contrats Wakala Bel Istithmar	399 362	288 891	110 471	38,2
Contrats Istithmar	76 660	56 719	19 941	35,2
Total	476 022	345 610	130 412	37,7

(iv) Les dépôts participatifs représentent les comptes participatifs entreprises et les comptes réglementés (les comptes en devises et les comptes en dinars convertibles) rémunérés :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
Comptes participatifs entreprises	112 154	89 715	22 439	25,0
Comptes en dinars convertibles	10 198	6 536	3 662	56,0
Comptes en devise	59 568	50 762	8 806	17,3
Total	181 920	147 013	34 907	23,7

(v) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
Comptes indisponibles	26 181	28 908	(2 727)	-9,4
Réserve d'Equilibre de Profit (PER)	19 806	10 956	8 850	80,8
Réserve pour Risque d'Investissement (IRR)	100	-	100	100,0
Gage de sérieux (<i>Hamech El Jedeya</i>) ^(*)	5 906	5 863	43	0,7
Autres provisions constituées par la clientèle	49 203	39 610	9 593	24,2
Total	101 196	85 337	15 859	18,6

(*) Le gage de sérieux est le montant payé par le client à la demande de la Banque, afin de vérifier s'il est sérieux dans sa demande pour acheter ou louer le bien objet de financement et afin de s'assurer qu'il peut indemniser le dommage réel en cas de non aboutissement.

5-2-4. Dettes de financements et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à 1.953 KDT contre 2.760 KDT au 31/12/2018 enregistrant une baisse de 29,2% soit 807 KDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
Dettes de financements	1 942	2 745	(803)	-29,3
Dettes rattachées	11	15	(4)	-26,7
Total	1 953	2 760	(807)	-29,2

5-2-5. Autres passifs

Les autres passifs s'élèvent au 31/12/2019 à 168.450 KDT contre 170.854 KDT au 31/12/2018 enregistrant une baisse de 1,4% soit 2.404 KDT. Ils s'analysent comme suit :

		31/12/2019	31/12/2018	Variations	
				Montant	(%)
Comptes de régularisation	(i)	74 448	75 408	(960)	-1,3
Créditeurs divers	(ii)	81 236	85 925	(4 689)	-5,5
Comptes exigibles après encaissement	(iii)	6 415	6 405	10	0,2
Provisions pour risques et charges	(iv)	6 349	3 114	3 235	103,9
Provisions sur engagements Hors Bilan douteux		2	2	-	0,0
Total		168 450	170 854	(2 404)	-1,4

(i) Les comptes de régularisation se détaillent comme suit :

		31/12/2019	31/12/2018	Variations	
				Montant	(%)
Charges à payer		11 052	8 238	2 814	34,2
Charges à payer sur titres participatifs		1 051	196	855	436,2
Produits perçus ou comptabilisés d'avance		99	68	31	45,6
Crédits à régulariser et divers		24 903	32 063	(7 160)	-22,3
Compensation à régler		37 343	34 790	2 553	7,3
Compte d'ajustement devise		-	53	(53)	-100,0
Total		74 448	75 408	(960)	-1,3

(ii) Les créditeurs divers se détaillent comme suit :

		31/12/2019	31/12/2018	Variations	
				Montant	(%)
Fournisseurs Murabaha		27 050	37 631	(10 581)	-28,1
Fournisseurs Ijara		24 617	16 453	8 164	49,6
Fournisseurs Khadamet		57	143	(86)	-60,1
Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB)		1 553	686	867	126,4
Autres Fournisseurs		6 046	5 979	67	1,1

Organismes de prévoyance sociale	5 238	5 323	(85)	-1,6
Etat impôts et taxes	12 642	15 553	(2 911)	-18,7
Autres Créditeurs divers	4 033	4 157	(124)	-3,0
Total	81 236	85 925	(4 689)	-5,5

(iii) Les comptes exigibles après encaissement se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
Comptes exigibles après encaissement	560 694	684 495	(123 801)	-18,1
Portefeuille encaissement	(554 279)	(678 090)	123 811	-18,3
Total	6 415	6 405	10	0,2

(iv) Les provisions sont analysées comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
Provision pour affaires litigieuses	892	857	35	4,1
Provision pour risque fiscal (*)	5 457	2 257	3 200	141,8
Total	6 349	3 114	3 235	103,9

(*) Au cours de l'exercice 2019, la Banque a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre des impôts sur les sociétés, des acomptes provisionnels, de la TVA, de la retenue à la source, de la TFP, du FOPROLOS, de la TCL et du droit d'enregistrement, et ce pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

Une notification des résultats de la vérification a été adressée à la Banque en date du 20 décembre 2019, faisant ressortir un redressement de 16.188 mDT (16.187.600,768 DT).

La Banque a répondu aux résultats de la vérification fiscale conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux et a comptabilisé une provision pour un montant de 5.457 KDT en couverture du risque encouru.

A la date d'arrêté des présents états financiers, l'administration fiscale n'a pas encore donné suite à la réponse fournie par la Banque Zitouna. En conséquence, l'impact définitif de cette situation ne peut être déterminé.

5-3. Capitaux propres

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat, s'élève au 31/12/2019 à 345.544 KDT contre 265.853 KDT au 31/12/2018.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour Réinvestissements exonérés	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31 Décembre 2017	120 000	28 500	337	5 000	75 000	1 408	19 974	250 219
Affectations décidées par l'AGO du 26 avril 2018			1 069	15 000		3 905	(19 974)	-
<i>Résultat net de l'exercice 2018</i>							15 634	15 634
Soldes au 31 Décembre 2018	120 000	28 500	1 406	20 000	75 000	5 313	15 634	265 853
Affectations décidées par l'AGO du 30 avril 2019			1 048	15 000		(414)	(15 634)	-
Augmentation de capital décidée par l'AGE du 30 avril 2019	55 367							55 367
<i>Résultat net de l'exercice 2019</i>							24 324	24 324
Soldes au 31 Décembre 2019	175 367	28 500	2 454	35 000	75 000	4 899	24 324	345 544

5-4. Répartition des actifs et des passifs selon leur durée résiduelle

	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
A C T I F						
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	266 235	-	-	-	-	266 235
Créances sur les établissements bancaires et financiers	223 001	988	11 405	13 839	-	249 233
Créances sur la clientèle	612 590	400 938	351 731	1 166 420	604 820	3 136 499
Portefeuille-titre commercial	-	-	-	-	-	-
Portefeuille d'investissement	-	68	1 000	9 567	38 563	49 198
Valeurs immobilisées	2 586	2 689	5 142	29 174	44 220	83 811
Autres actifs	158 004	14	28	109	-	158 155
<i>Total de l'actif</i>	1 262 416	404 697	369 306	1 219 109	687 603	3 943 131
P A S S I F						
Banque Centrale et CCP	-	41 191	-	-	-	41 191
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	12 624	5 122	-	-	-	17 746
Dépôts et avoirs de la clientèle	398 271	692 423	840 561	1 108 690	328 302	3 368 247
Dettes de financements et Ressources spéciales	220	213	438	1 082	-	1 953
Autres passifs	166 902	1 548	-	-	-	168 450
Titres participatifs	-	-	-	-	75 000	75 000
Capitaux propres (hors titres participatifs)	-	-	-	-	270 544	270 544
<i>Total du passif</i>	578 017	740 497	840 999	1 109 772	673 846	3 943 131
Position nette	684 399	(335 800)	(471 693)	109 337	13 757	-

Note 6. Notes relatives aux engagements hors bilan :

6-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève, au 31/12/2019, à 55.731 KDT contre 48.684 KDT au 31/12/2018 enregistrant une hausse de 14,5% soit 7.047 KDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
En faveur de la clientèle				
Garanties émises ^(*)	1 660	2 480	(820)	-33,1
Cautions pour marchés	37 343	33 449	3 894	11,6
Cautions diverses	16 728	12 755	3 973	31,1
Total	55 731	48 684	7 047	14,5

^(*) Données retraitées à des fins comparatives.

6-2. Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2019, à 71.334 KDT contre 56.418 KDT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
Ouverture de crédits documentaires	12 534	46 396	(33 862)	-73,0
Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	58 800	10 022	48 778	486,7
Total	71 334	56 418	14 916	26,4

6-3. Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement que la Banque s'est engagée à mettre à la disposition de ses clients. Ils s'élèvent, au 31/12/2019 à 602.332 KDT contre 343.779 KDT au 31/12/2018.

6-4. Garanties reçues

Les garanties reçues s'élèvent, au 31/12/2019, à 824.505 KDT contre 609.449 KDT au 31/12/2018. Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
Garanties reçues des banques	-	20 000	(20 000)	-100,0
Garanties reçues de l'ETAT	124 901	15 538	109 363	703,8
Garanties reçues de la clientèle	699 604	573 911	125 693	21,9
Total	824 505	609 449	215 056	35,3

6-5. Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan représentent les opérations d'achat et de vente de devises au comptant et sont défalquées au 31/12/2019 et au 31/12/2018 comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montant	(%)
Achat au comptant	2 347	5 442	(3 095)	-56,9
Vente au comptant	6 830	2 060	4 770	231,6
Total	9 177	7 502	1 675	22,3

Note 7. Notes relatives à l'état de résultat :

7-1. Profits et revenus assimilés

Les profits et revenus assimilés s'élèvent, en 2019, à 256.387 KDT contre 198.278 KDT, en 2018, enregistrant une augmentation de 29,3%, soit 58.109 KDT. Le détail se présente comme suit :

		2 019	2 018	Variations	
				Montant	(%)
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i)	24 179	19 837	4 342	21,9
Produits sur opérations de financement	(ii)	229 008	175 207	53 801	30,7
Revenus assimilés	(iii)	3 200	3 234	(34)	-1,1
Total		256 387	198 278	58 109	29,3

(i) Les produits sur opérations interbancaires se détaillent comme suit :

		2 019	2 018	Variations	
				Montant	(%)
Produits sur opérations de Moudharaba interbancaire		6 470	3 289	3 181	96,7
Produits sur certificats de leasing		16 445	15 027	1 418	9,4
Produits sur financement Mourabha		1 264	1 521	(257)	-16,9
Total		24 179	19 837	4 342	21,9

(ii) Les produits sur opérations de financement se présentent comme suit :

		2 019	2 018	Variations	
				Montant	(%)
Produits sur opérations de Mourabha		181 412	141 351	40 061	28,3
Produits sur financement Ijara		45 965	33 066	12 899	39,0
Produits sur opérations de vente Khadamet		256	202	54	26,7
Produits sur opérations de fin Wakala Bel Istithmar		1 375	588	787	133,8
Total		229 008	175 207	53 801	30,7

(iii) Les revenus assimilés sont constitués des commissions sur avals, cautions et acceptations bancaires.

7-2. Commissions

Les commissions s'élèvent, en 2019, à 42.465 KDT contre 37.083 KDT, en 2018, enregistrant une augmentation de 14,5%, soit 5.382 KDT. Le détail se présente comme suit :

	2 019	2 018	Variations	
			Montant	(%)
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	11 288	9 671	1 617	16,7
Commissions de bancassurance	2 082	1 644	438	26,6
Commissions sur opérations sur titres	43	-	43	100,0
Commissions de tenue de comptes	7 939	7 637	302	4,0
Commissions sur activités de commerce international	2 877	2 234	643	28,8
Commissions sur activités monétiques	5 718	4 514	1 204	26,7
Commissions sur les opérations téléinformatiques	832	636	196	30,8
Commissions sur les financements	11 686	10 747	939	8,7
Total	42 465	37 083	5 382	14,5

7-3. Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Cette rubrique s'élève, en 2019, à 16.262 KDT contre 17.083 KDT, en 2018, et s'analyse comme suit :

	2 019	2 018	Variations	
			Montant	(%)
Gains de change	26 078	25 318	760	3,0
Pertes de change	(9 816)	(8 235)	(1 581)	19,2
Total	16 262	17 083	(821)	-4,8

7-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Cette rubrique s'élève, en 2019, à 268 KDT contre 72 KDT, en 2018, et s'analyse comme suit :

	2 019	2 018	Variations	
			Montant	(%)
Produits sur titres participatifs acquis	170	72	98	136,1
Dividendes reçus sur titres de participations	98	-	98	100,0
Total	268	72	196	272,2

7-5. Charges encourues et assimilées

Les charges encourues et assimilées s'élèvent, en 2019, à 141.983 KDT contre 109.661 KDT, en 2018, enregistrant une augmentation de 29,5% soit 32.322 KDT. Le détail se présente comme suit :

	2 019	2 018	Variations	
			Montant	(%)
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire	2 298	1 578	720	45,6
Charges sur opérations avec la BCT	1 890	-	1 890	100,0
Charges sur les dépôts de la clientèle (i)	132 128	103 271	28 857	27,9
Charges sur titres participatifs	5 612	4 757	855	18,0
Résorptions des frais d'émission des T.P	55	55	-	0,0
Total	141 983	109 661	32 322	29,5

(i) Les charges sur les dépôts de la clientèle se détaillent comme suit :

		2 019	2 018	Variations	
				Montant	(%)
Charges sur dépôts participatifs	(1)	6 904	5 542	1 362	24,6
Charges sur comptes Tawfir	(2)	88 021	75 543	12 478	16,5
Charges sur comptes Istithmar	(3)	4 482	3 783	699	18,5
Charges sur comptes Istithmar Mouajah		32 721	18 403	14 318	77,8
Total		132 128	103 271	28 857	27,9

(1) Les dépôts participatifs sont constitués des dépôts participatifs des entreprises, des comptes participatifs réglementés en devises et en dinars convertibles.

(2) Les comptes Tawfir sont les comptes spéciaux d'épargne rémunérés selon le principe de partage de pertes et profits.

(3) Les comptes Istithmar sont les placements de la clientèle pour une durée supérieure à 3 mois rémunérés selon le principe de partage des pertes et profits.

Les indicateurs des profits servis aux comptes Istithmar, comptes Tawfir et comptes dépôts participatifs, issus de la répartition des profits générés des financements et des investissements effectués par la Banque, se présentent comme suit :

Nature de dépôt	Taux de profit
Comptes participatifs entreprises	2,01%
Comptes spéciaux en dinar convertible	5,69%
Comptes étrangers en dinar convertible	5,72%
Comptes PPR en dinar convertible	5,71%
Comptes Tawfir	5,00%
Contrats Istithmar : 3 mois < Maturité < 6 mois	6,81%
Contrats Istithmar : 6 mois < Maturité < 12 mois	7,32%
Contrats Istithmar : 12 mois < Maturité < 24 mois	7,82%
Contrats Istithmar : Maturité ≥ 24 mois	8,31%

7-6. Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Le coût du risque relatif aux créances ainsi qu'autres éléments d'actifs et de passifs s'élève, en 2019, à 12.191 KDT contre 8.628 KDT, en 2018, enregistrant ainsi une hausse de 41,3% soit 3.563 KDT par rapport à 2018. Le détail se présente comme suit :

	2 019	2 018	Variations	
			Montant	(%)
Dotations aux provisions à base individuelle	10 044	8 720	1 324	15,2
Dotations aux provisions additionnelles	3 084	2 384	700	29,4
Dotations aux provisions collectives	1 341	-	1 341	100,0
Total dotations aux provisions sur créances	14 469	11 104	3 365	30,3
Reprises de provisions à base individuelle	(4 244)	(2 003)	(2 241)	111,9
Reprises de provisions additionnelles	(1 982)	(404)	(1 578)	390,6
Reprises de provisions collectives	-	(3 047)	3 047	-100,0
Total reprises de provisions sur créances	(6 226)	(5 454)	(772)	14,2
Abandon de créances	157	177	(20)	-11,3
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actif	555	-	555	100,0
Dotations aux provisions pour risques et charges	3 862	2 829	1 033	36,5
Reprise sur provisions pour risques et charges	(626)	(28)	(598)	2 135,7
Total	12 191	8 628	3 563	41,3

7-7. Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur le portefeuille investissement

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2 019	2 018	Variations	
			Montant	(%)
Dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement	1 000	150	850	566,7
Reprises de provisions sur titre d'investissement	-	-	-	-100,0
Moins-value sur cession de titre d'investissement	-	-	-	-100,0
Total	1 000	150	850	566,7

7-8. Frais de personnel

Les frais de personnel s'élèvent, en 2019, à 78.196 KDT contre 67.383 KDT, en 2018, enregistrant une augmentation de 16% soit 10.813 KDT. Le détail se présente comme suit :

	2 019	2 018	Variations	
			Montant	(%)
Salaires	65 783	52 952	12 831	24,2
Charges sociales	14 335	12 581	1 754	13,9
Dotations aux provisions pour congés payés	(3 038)	641	(3 679)	-573,9

Indemnité de départ à la retraite	279	432	(153)	-35,4
Prime Takaful Mourafek complément de retraite	837	777	60	7,7
Total	78 196	67 383	10 813	16,0

7-9. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation s'élèvent, en 2019, à 38.738 KDT contre 33.623 KDT, en 2018, enregistrant une augmentation de 15,2% soit 5.115 KDT. Le détail se présente comme suit :

	2 019	2 018	Variations	
			Montant	(%)
Frais divers de gestion	15 380	12 690	2 690	21,2
Impôts et taxes	2 499	4 732	(2 233)	-47,2
Missions, voyages et déplacement	441	425	16	3,8
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	3 644	1 625	2 019	124,2
Transport et déplacement	6	7	(1)	-14,3
Travaux, fournitures et services extérieurs	11 081	9 480	1 601	16,9
Frais Marketing et événementiel	2 441	1 977	464	23,5
Autres charges d'exploitation	137	97	40	41,2
Cotisations au FGDB	3 109	2 590	519	20,0
Total	38 738	33 623	5 115	15,2

7-10. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2 019	2 018	Variations	
			Montant	(%)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	10 530	9 474	1 056	11,1
Dotations aux provisions sur immobilisations	37	-	37	100,0
Dotations aux résorptions des charges reportées	37	124	(87)	-70,2
Total	10 604	9 598	1 006	10,5

7-11. Impôt sur les bénéfices

La charge courante d'impôt sur les bénéfices englobe, outre l'impôt sur les sociétés (IS) exigible au titre de du résultat de l'exercice, la contribution sociale de solidarité (CSS).

Le détail de cette rubrique se présente comparativement, en 2019 et en 2018, comme suit :

	2 019	2 018	Variations	
			Montant	(%)
Impôt sur les sociétés (IS) (*)	3 961	3 400	561	16,5
Contribution Sociale de Solidarité (CSS) (*)	340	-	340	100,0
Total	4 301	3 400	901	26,5

(*) Le détail de calcul de la charge courante de l'impôt au titre de l'exercice clos le 31/12/2019 se présente comme suit :

Résultat Comptable avant impôt	28 626
+ Réintégrations nets	5 694
- Réinvestissement en FCPR	23 000
= Résultat fiscal (1)	11 320
Impôt sur les sociétés (IS) dû au 31/12/2019 = (1) x 35%	3 961
Contribution Sociale de Solidarité (CSS) due au 31/12/2019 = (1) x 3%	340

7-12. Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servies à sa détermination sont arrêtés sur la base de la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019. Ainsi, le résultat par action se présente comme suit :

	2 019	2 018
Résultat net attribuable aux actionnaires (en mDT)	24 324	15 634
Nombre d'actions ordinaires	175 367 232	120 000 000
Résultat de base par action (en DT)	0,139	0,130

Le résultat de base par action est calculé conformément aux modalités décrites au niveau de la note 4-15 supra.

Note 8. Calcul de la Zakat :

La Banque procède au calcul du montant de la Zakat due par les actionnaires ainsi que par les titulaires des comptes d'investissement Mutlak et par les titulaires des titres participatifs. Le calcul, au titre de l'exercice clos le 31/12/2019, se détaille comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2019
Total Actif soumis à la Zakat	3 753 034
Total Passif soumis à la Zakat	1 142 643
Base de la Zakat	2 610 391
Montant de la Zakat due	67 283
Zakat due par les titulaires des comptes d'investissement Mutlak	59 165
Zakat due par les actionnaires	6 223
Zakat due par les titulaires des titres participatifs	1 895
Zakat par action (en DT)	0,036
Taux de la Zakat relative aux comptes d'investissement Mutlak	2,53%

Note 9. Notes relatives à l'état des flux de trésorerie :

9-1. Composantes des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31/12/2019 un solde de 288.872 KDT contre 272.915 KDT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Caisse	45 987	37 977
Banque Centrale (Compte Ordinaire)	220 203	195 954
Chèques Postaux	45	45
Banque résidentes (Compte Ordinaire)	173	143
Banques non-résidentes (Compte Ordinaire)	22 464	38 796
Total	288 872	272 915

Note 10. Transactions avec les parties liées

10-1. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute inscrite en charges de l'exercice 2019 ainsi que les jetons de présence servis et à servir au titre du même exercice

Nature de la rémunération	Ancien DG Pour la période allant du 01/01/2019 au 26/09/2019		Nouveau DG Pour la période allant du 27/09/2019 au 31/12/2019		Anciens Administrateurs et membres des comités réglementaires		Nouveaux Administrateurs et membres des comités réglementaires	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme	370 432	93 961	466 230	431 314	23 000	120 486	1 464 500	1 020 000
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	7 094	-	-	-		
Total 2019	370 432	93 961	473 324	431 314	23 000	120 486	1 464 500	1 020 000

10-2. Transactions avec les autres parties liées :

10-2-1. Nature des relations avec les parties liées :

Les autres parties liées à la Banque sont celles visées, particulièrement, par l'article 43 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. La liste des autres parties liées à la Banque se présente comme suit :

Identité des parties liées		1er Tiret Article 43 loi n° 2016-48	2ème Tiret Article 43 loi n° 2016-48	3ème Tiret Article 43 loi n° 2016-48	4ème Tiret Article 43 loi n° 2016-48	5ème Tiret Article 43 loi n° 2016-48
Personnes Morales	Société Majda Tunisia S.A	●				
	Zitouna Takaful			●		
	FCPR Zitouna Moucharaka I			●		
	Zitouna Capital			●		
	Zitouna Tamkeen					●
	Hôtel la Cigale Tabarka					●
	Société Golf de Tabarka					●
Personnes Physiques	Victor Nazeem Ridha Agha				●	
	Nabil El Madani				●	
	Hafedh Maamouri				●	
	Samira Ghribi				●	
	Ezzeddine Khoja				●	

- Actionnaire dont la participation excède, directement ou indirectement, 5% du capital de la Banque ;
- Entreprise dans laquelle la Banque détient une participation au capital dont la proportion est telle qu'elle conduit à la contrôler ou à influencer de manière déterminante sur son activité ;
- Président du Conseil d'Administration de la Banque, Directeur Général ou Membres du Conseil d'Administration ;
- Entreprise dont l'une des personnes susvisées est propriétaire ou associée ou mandataire délégué ou dans laquelle elle est directeur ou membre de son conseil d'administration ou de son directoire ou de son conseil de surveillance.

10-2-2. Flux de transactions avec les parties liées :

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2019, certaines transactions ont été conclues par la Banque avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

Note 11. Evénements postérieurs à la clôture :

1- Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 25 mars 2020. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

2- Les états financiers de la Banque ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 à partir de l'instauration de l'état d'urgence sanitaire et du dispositif des mesures exceptionnelles à caractère économique et social visant à atténuer les répercussions de la propagation de l'épidémie (couvre-feu, mise en confinement total, mesures sociales et économiques annoncées par le chef de gouvernement, mesures exceptionnelles arrêtées par la BCT et particulièrement la baisse du taux d'intérêt directeur de 100 points de base outre le report des échéances arrivant à terme au cours de la période allant du 1er mars au 30 septembre 2020 pour les clients classés 0 et 1 ...).

Cette situation pourrait engendrer une diminution du rythme des recouvrements, une augmentation des défaillances et des taux de défauts, ce qui augmenterait le coût du risque de la Banque. En conséquence, la Banque s'attend à un impact sur ses états financiers en 2020.

A la date d'arrêté, par le Conseil d'Administration de la Banque, des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2019, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE ZITOUNA

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2019, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 sur :

- L'audit des états financiers de la Banque ZITOUNA (la Banque) tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître un total Bilan de **3.943.131 mDT** et un résultat net bénéficiaire de **24.324 mDT** ;
- Les autres obligations légales et réglementaires.

Les états financiers ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

I- Rapport sur l'audit des états financiers :

Opinion :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat, hormis la Zakat par action, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers de la Banque, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion :

2- Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "*Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers*" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations :

4- Nous attirons l'attention sur la **note 5-2-5 (iv)** des états financiers dont le contenu indique que la Banque a fait l'objet, en 2019, d'une vérification fiscale approfondie, au titre de tous les impôts et taxes, couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

La notification des résultats de la vérification, parvenue à la Banque le 22 décembre 2019, fait état d'un redressement de **16.188 mDT** pénalités de retard incluses.

La Banque s'est opposée aux principaux chefs de redressement évoqués par les services de contrôle fiscal.

A la date du présent rapport, cette affaire n'a pas encore connu un dénouement définitif et son issue finale ne peut être anticipée. Pour tenir compte des risques encourus à ce titre, une provision a été constituée, parmi les autres passifs de la Banque, pour la somme de **5.457 mDT**.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

5- Nous attirons, également, l'attention sur la **note 11** des états financiers dont le contenu indique que les états financiers de la Banque ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 à partir de l'instauration de l'état d'urgence sanitaire et du dispositif des mesures exceptionnelles à caractère économique et social visant à atténuer les répercussions de la propagation de l'épidémie (couvre-feu, mise en confinement total, mesures sociales et économiques annoncées par le chef de gouvernement, mesures exceptionnelles arrêtées par la BCT et particulièrement la baisse du taux d'intérêt directeur de 100 points de base outre le report des échéances arrivant à terme au cours de la période allant du 1er mars au 30 septembre 2020 pour les clients classés 0 et 1 ...). Cette situation pourrait engendrer une diminution du rythme des recouvrements, une augmentation des défaillances et des taux de défauts, ce qui augmenterait le coût du risque de la Banque. En conséquence, la Banque s'attend à un impact sur ses états financiers en 2020.

La même note indique, en outre, qu'à la date d'arrêté, par le Conseil d'Administration de la Banque, des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice :

6- La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2019 incombe à cet organe de direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste, en application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales**, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers :

7- Le Conseil d'Administration de la Banque est responsable, de l'établissement de l'arrêté et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers :

8- Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des commissaires aux comptes contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II-Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

1- En application des dispositions de l'**article 3** de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Banque.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

2- En application des dispositions de l'**article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001**, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque (actions et titres participatifs) avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes en valeurs mobilières de la Banque avec la réglementation en vigueur.

Autres obligations légales et réglementaires :

3- En application des dispositions de l'**article 270 du code des sociétés commerciales**, nous signalons à l'Assemblée Générale que la Banque n'a pas procédé au remplacement du président du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques, décédé au cours du mois d'août 2019. En conséquence, le nombre des membres composant ledit comité a été ramené en deçà du minimum requis par l'article 54 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Tunis, le 26 Mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

Financial Auditing & Consulting

Cabinet M.B.A

Mohamed Neji HERGLI

Mohamed BEN AMOR

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA BANQUE ZITOUNA**

I. En application des dispositions de l'article **62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016** relative aux banques et aux établissements financiers (loi bancaire) et des articles **200 (nouveau) et suivants** et l'article **475** du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- La souscription, en 2019, au FCPR Zitouna Moucharaka I pour la somme de 13.000.000 DT (autorisée par le Conseil d'Administration du 27 mars 2019) ;
- La souscription, en 2019, à l'augmentation du capital de la société Zitouna Takaful pour la somme de 3.000.000 DT (autorisée par le Conseil d'Administration du 30 avril 2019).

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, des conventions nouvelles autorisées par le Conseil d'Administration de la Banque rentrant dans le champ d'application des articles susvisés.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs avec des parties liées à la date de clôture de l'exercice 2019, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

B-1. Opérations avec la société Zitouna Takaful :

- En application de la convention cadre conclue, antérieurement à l'exercice 2019, avec la société Zitouna Takaful, la Banque Zitouna a constaté en 2019, parmi ses produits, des commissions au titre des contrats Ijara pour la somme de 1.456.163 DT, au titre des contrats collectifs "*Takaful financement*" pour la somme de 608.852 DT, au titre des contrats "*Takaful incendie*" pour la somme de 17.267 DT et au titre de l'assurance sur cartes pour la somme de 155.720 DT. La créance de la Banque envers Zitouna Takaful s'élève, au 31 décembre 2019, au titre des commissions à recevoir, à 955.791 DT.
- En application de contrats d'assurance conclus, antérieurement à l'exercice 2019, avec la société Zitouna Takaful, la Banque Zitouna a supporté en 2019 des primes d'assurance Takaful au titre de l'assurance d'indemnité de départ à la retraite pour 279.256 DT, de l'assurance groupe pour 2.665.223 DT, de l'assurance vie Mourafek pour 836.472 DT et de diverses autres assurances (globale de Banque,

multirisques professionnels, autos, etc.) pour 452.085 DT. La dette de la Banque envers Zitouna Takaful s'élève, au 31 décembre 2019, à ce titre, à 2.448.725 DT. La Banque a, par ailleurs, bénéficié en 2019 d'indemnités auprès de la même société suite à la survenance de sinistres pour la somme de 115.654 DT.

- La Banque Zitouna a supporté, en 2019, une charge de 640.000 DT au titre de la rémunération des titres participatifs émis par la Banque et souscrits par la société Zitouna Takaful, en 2015 et 2017, pour la somme totale de 8.000.000 DT.
- La Banque Zitouna a continué, en 2019, à rémunérer les comptes de dépôts participatifs ouverts par la société Zitouna Takaful. Les charges encourues en 2019, par la Banque Zitouna, à ce titre, totalisent 54.150 DT et le solde de ces comptes s'élève, au 31 décembre 2019, à 4.733.294 DT.
- La société Zitouna Takaful a continué, en 2019, à placer ses excédents de liquidité auprès de la Banque Zitouna sous forme de contrats Istithmar. Les charges encourues en 2019, par la Banque Zitouna, au titre desdits contrats, totalisent 6.381.733 DT et le solde de ces placements s'élève, au 31 décembre 2019, à 80.186.300 DT.
- La Banque Zitouna a continué, en 2019, à mettre à la disposition de la société Zitouna Takaful, le local de l'agence Lac I et a facturé, à ce titre, en 2019, un loyer de 8.752 DT HT, soit la somme de 10.415 DT TTC non encore encaissée au 31 décembre 2019.

B-2. Opérations avec la société Zitouna Tamkeen :

- La Banque Zitouna a réalisé, en 2019, des profits au titre des financements accordés en 2016, 2017 et 2018 à la société Zitouna Tamkeen qui se présentent comme suit :

Nature du financement	Période	Montant du financement	Encours au 31/12/2019	Créances rattachées	Taux	Profits 2019
Ijara Mouaddet Ennakl	du 12/05/2016 au 12/05/2021	39.817 DT	12.086 DT	52 DT	7,75%	1.253 DT
Ijara Mouaddet Ennakl	du 12/05/2016 au 12/05/2021	94.538 DT	28.695 DT	124 DT	7,75%	2.974 DT
Ijara Mouaddet Ennakl	du 07/04/2017 au 07/04/2022	48.601 DT	24.127 DT	135 DT	8,04%	2.302 DT
Nature du financement (suite)	Période	Montant du financement	Encours au 31/12/2019	Créances rattachées	Taux	Profits 2019
Ijara Mouaddet Ennakl	du 22/06/2017 au 22/06/2022	46.641 DT	24.709 DT	55 DT	8,04%	2.359 DT
Ijara Mouaddet Ennakl	du 27/10/2017 au 27/10/2022	116.007 DT	69.024 DT	77 DT	8,02%	6.460 DT
Ijara Mouaddet Ennakl	du 19/04/2018 au 19/04/2023	50.497 DT	34.831 DT	101 DT	8,01%	3.160 DT
Ijara Mouaddet Ennakl	du 18/09/2018 au 18/09/2023	64.018 DT	49.277 DT	172 DT	9,00%	4.933 DT
Sous total (1)			242.749 DT	716 DT		23.442 DT
Wakala Bel Istithmar	du 29/01/2018 au 30/06/2019	400.000 DT	-	-	7,23%	14.540 DT
Wakala Bel Istithmar	du 29/01/2018 au 31/12/2019	400.000 DT	-	-	7,23%	29.322 DT
Wakala Bel Istithmar	du 29/01/2018 au 30/06/2020	400.000 DT	400.000 DT	56.394 DT	7,23%	29.322 DT
Wakala Bel Istithmar	du 29/01/2018 au 31/12/2020	400.000 DT	400.000 DT	56.394 DT	7,23%	29.322 DT
Wakala Bel Istithmar	du 12/02/2018 au 31/01/2020	400.000 DT	400.000 DT	57.563 DT	7,53%	30.538 DT
Wakala Bel Istithmar	du 12/02/2018 au 31/07/2020	400.000 DT	400.000 DT	57.563 DT	7,53%	30.538 DT

Wakala Bel Istithmar	du 12/02/2018 au 31/01/2021	400.000 DT	400.000 DT	57.563 DT	7,53%	30.538 DT
Wakala Bel Istithmar	du 12/03/2018 au 28/02/2020	400.000 DT	400.000 DT	55.807 DT	7,61%	30.863 DT
Wakala Bel Istithmar	du 12/03/2018 au 31/08/2020	400.000 DT	400.000 DT	55.807 DT	7,61%	30.863 DT
Wakala Bel Istithmar	du 12/03/2018 au 28/02/2021	400.000 DT	400.000 DT	55.807 DT	7,61%	30.863 DT
Wakala Bel Istithmar	du 23/04/2018 au 31/03/2020	600.000 DT	600.000 DT	87.962 DT	8,54%	51.952 DT
Wakala Bel Istithmar	du 23/04/2018 au 30/09/2020	600.000 DT	600.000 DT	87.962 DT	8,54%	51.952 DT
Wakala Bel Istithmar	du 23/04/2018 au 31/03/2021	600.000 DT	600.000 DT	87.962 DT	8,54%	51.952 DT
Sous total (2)			5.000.000 DT	716.782 DT		442.564 DT
Total (1) +(2)			5.242.749 DT	717.498 DT		466.005 DT

- La Banque Zitouna a continué, en 2019, à mettre à la disposition de la société Zitouna Tamkeen de l'un de ses cadres occupant le poste de DGA au sein de cette dernière. La Banque a ainsi facturé, en 2019, à la société Zitouna Tamkeen la somme de 248.114 DT HT correspondant aux salaires du cadre concerné servis au titre de l'année 2019 majorés d'une marge de 15%, soit la somme de 295.259 DT TTC non encore encaissée à la date du 31 décembre 2019 (à l'instar de la somme de 72.463 DT TTC correspondant aux salaires des mois de novembre, décembre et du 13ème mois 2018).
- La Banque Zitouna a continué, en 2019, à mettre à la disposition de la société Zitouna Tamkeen de deux locaux sis à Sfax et à Sousse et a facturé, à ce titre, en 2019, un loyer de 32.757 DT HT, soit la somme de 38.982 DT TTC non encore encaissée à la date du 31 décembre 2019.
- La Banque Zitouna a continué en 2019 à rémunérer les comptes de dépôts participatifs ouverts par la société Zitouna Tamkeen. Les charges encourues, en 2019, par la Banque Zitouna, à ce titre, totalisent 86.920 DT et le solde de ces comptes s'élève, au 31 décembre 2019, à 3.630.897 DT.
- La société Zitouna Tamkeen a continué en 2019 à placer ses excédents de liquidité auprès de la Banque Zitouna sous forme de contrats Istithmar. Les charges encourues en 2019, par la Banque Zitouna, au titre desdits contrats (échus en 2019), totalisent 99.108 DT.

B-3. Opérations avec le Directeur Général sortant :

La Banque Zitouna a réalisé en 2019 un profit de 8.186 DT sur le financement Tamouil Menzel de 321.000 DT accordé, en 2013, à M. Ezzeddine KHOJA, Directeur Général sortant en fonction jusqu'au 26 septembre 2019, moyennant un taux de profit de 3,75%. L'encours et la créance rattachée relative à ce financement s'élève, au 31 décembre 2019, à 207.502 DT.

Par ailleurs, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune autre opération réalisée, en 2019, relative à des conventions antérieures.

C- Obligations et engagements de la Banque envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales portent sur :

1. La rémunération du Directeur Général sortant, M. Ezzeddine KHOJA, en fonction jusqu'au 26 septembre 2019. La rémunération servie au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 12 janvier 2017. Cette rémunération est composée des émoluments et avantages suivants :

- (a) Des avantages à court terme composés d'un salaire mensuel, d'un 13ème mois, d'une prime d'intéressement fixée, chaque année, par le Conseil d'Administration en fonction des performances de la Banque, d'avantages en nature sous forme de la mise à disposition d'une voiture de fonction, d'un

quota de 400 litres de carburant par mois, d'une prise en charge des prestations téléphoniques et des tickets restaurants, ainsi que d'une prise en charge d'une quote-part de ses cotisations à la CNSS au titre du régime des indépendants et des cotisations patronales au titre d'une assurance groupe.

En 2019, le Directeur Général sortant a bénéficié, par ailleurs, d'une prime exceptionnelle servie à l'occasion de la cession de la participation de l'Etat dans le capital de la Banque. Il n'a pas bénéficié, en revanche, d'une prime d'intéressement au titre de l'exercice 2019.

(b) Des avantages postérieurs à l'emploi correspondant aux primes d'assurance de l'indemnité de départ à la retraite et aux contributions patronales au titre du régime Mourafek.

Ayant atteint l'âge de retraite, en 2018, le Directeur Général sortant n'a bénéficié, en 2019, d'aucun avantage postérieur à l'emploi.

2. La rémunération du nouveau Directeur Général, M. Nabil EL MADANI, en fonction à partir du 27 septembre 2019. Dans sa réunion du 27 septembre 2019, le Conseil d'Administration n'a pas fixé les éléments de sa rémunération. En conséquence, il a continué à percevoir, durant les trois derniers mois de l'année 2019, les mêmes émoluments qui lui étaient servis préalablement à sa désignation es-qualité.

En 2019, les éléments de la rémunération revenant au nouveau Directeur Général, en cette qualité, comprennent :

- (a)** Des avantages à court terme composés d'un salaire mensuel (primes de bilan et de rendement incluses), d'un 13ème mois, des avantages en nature sous forme de la mise à disposition d'une voiture de fonction, d'un quota de 350 litres de carburant par mois, d'une prise en charge des prestations téléphoniques et des tickets restaurants, et les cotisations patronales sociales (au titre du régime de base et du régime complémentaire) et les cotisations patronales au titre de l'assurance groupe.
- (b)** Des avantages à court terme, fixés par décision du Conseil d'Administration du 7 février 2020, à savoir une prime d'intéressement au titre de l'exercice 2019 fixée à 175.000 DT nets.
- (c)** Des avantages postérieurs à l'emploi correspondant aux primes d'assurance de l'indemnité de départ à la retraite et aux contributions patronales au titre du régime Mourafek.

C.2- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	Ancien Directeur Général		Nouveau Directeur Général (*)		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme	370 432	93 961	466 230	431 314	1 487 500	1 140 486
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	7 094	-	-	-
Total 2019	370 432	93 961	473 324	431 314	1 487 500	1 140 486

(*) Des financements ont été accordés à l'actuel Directeur Général, et ce, préalablement à sa désignation es-qualité par le Conseil d'Administration réuni le 27 septembre 2019, à savoir :

- Tamouil Akkaret El Afred dont l'encours majoré des créances rattachées s'élève, au 31 décembre 2019, à 30.354 DT. Les profits constatés parmi les produits de la Banque, en 2019, s'élèvent à 1.268 DT.
- Avance au personnel dont l'encours s'élève, au 31 décembre 2019, à 23.931 DT.

II. Par ailleurs, et en application de l'article 202 du code des sociétés commerciales, nous vous signalons que certaines conventions conclues en 2019, autres que les rémunérations des dirigeants, n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

La nature, les modalités et l'incidence desdites conventions sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 peuvent être récapitulées comme suit :

- Les accords de financement notifiés, en 2019, à la société Zitouna Takaful pour la somme totale de 75.295 DT figurant parmi les engagements hors bilan de la Banque.
- Les financements accordés, en 2019, à la société Zitouna Tamkeen, selon les conditions suivantes :

Nature du financement	Période	Montant du financement	Encours au 31/12/2019	Créances rattachées	Taux	Profits 2019
Ijara Mouaddet Ennakl	du 13/05/2019 au 13/05/2024	74.035 DT	65.740 DT	382 DT	11,00%	4.848 DT
Sous total (1)			65.740 DT	382 DT		4.848 DT
Wakala Bel Istithmar	du 28/03/2019 au 31/05/2020	400.000 DT	400.000 DT	30.318 DT	9,78%	30.318 DT
Wakala Bel Istithmar	du 28/03/2019 au 31/10/2020	400.000 DT	400.000 DT	30.318 DT	9,78%	30.318 DT
Wakala Bel Istithmar	du 28/03/2019 au 30/04/2021	400.000 DT	400.000 DT	30.318 DT	9,78%	30.318 DT
Wakala Bel Istithmar	du 28/03/2019 au 31/10/2021	400.000 DT	400.000 DT	30.318 DT	9,78%	30.318 DT
Wakala Bel Istithmar	du 28/03/2019 au 15/03/2022	400.000 DT	400.000 DT	30.318 DT	9,78%	30.318 DT
Sous total (2)			2.000.000 DT	151.590 DT		151.590 DT
Total (1) +(2)			2.065.740 DT	151.972 DT		156.438 DT

- Les financements accordés, en 2019, à M. Ezzeddine KHOJA, Directeur Général sortant en fonction jusqu'au 26 septembre 2019, selon les conditions suivantes :

Nature du financement	Période	Montant du financement	Encours au 31/12/2019	Créances rattachées	Taux	Profits 2019
Tamouil Binaet (10 ans)	du 01/03/2019 au 28/02/2029	44.354 DT	41.246 DT	13 DT	3,75%	1.341 DT
Tamouil Sayara (7 ans) ^(*)	-	71.706 DT	-	-	4,50%	-
Total			41.246 DT	13 DT		1.341 DT

^(*) Contrat non encore mis en force au 31 décembre 2019.

- Le financement accordé en 2019, à M. Hafedh MAAMOURI, administrateur indépendant, selon les conditions suivantes :

Nature du financement	Période	Montant du financement	Encours au 31/12/2019	Créances rattachées	Taux	Profits 2019
Tamouil Macharii	du 17/01/2019 au 02/01/2023	199.850 DT	199.850 DT	16.614 DT	8,70%	16.614 DT

- La rémunération, en 2019, des comptes de dépôts participatifs ouverts par diverses parties liées. Les charges encourues en 2019, par la Banque Zitouna, à ce titre, ainsi que les soldes de ces comptes au 31 décembre 2019 se présentent comme suit :

Comptes	Zitouna Capital	FCPR Zitouna Moucharaka I	Société Majda Tunisie	Hôtel la Cigale Tabarka	Société Golf de Tabarka	Hafedh Maamouri	Victor Nazeem Ridha Agha	Samira Ghribi
Rémunération des comptes	(1 622)	(19 761)	(289 409)	(5 173)	(0)	(5)	(22 455)	(144)
Soldes des comptes	(84 506)	(1 281 675)	(3 117 045)	(33 461)	(280)	(105)	(407 141)	(2 090)

- Le placement de diverses parties liées de leurs excédents de liquidité auprès de la Banque Zitouna sous forme de contrats Istithmar. Les charges encourues, en 2019, par la Banque Zitouna, au titre desdits contrats ainsi que les soldes de ces placements au 31 décembre 2019 se présentent comme suit :

Contrats Istithmar	Zitouna Capital	FCPR Zitouna Moucharaka I	Société Majda Tunisie	Hôtel la Cigale Tabarka	Hafedh Maamouri	Samira Ghribi
Rémunération des contrats Istithmar	(33 380)	(1 017 046)	(1 689 119)	(37 796)	(4 175)	(3 864)
Soldes des contrats istithmar	(450 000)	(12 800 000)	(25 000 000)	(1 500 000)	(150 000)	

- La facturation, en 2019, à la société Zitouna Takaful des frais, avancés par la Banque, de sa participation dans des salons et foires pour la somme de 6.000 DT HT, soit la somme de 7.141 DT en TTC encaissée en partie, au 31 décembre 2019, pour 3.000 DT.
- La réalisation, en 2019, d'une mission de conseil et de placement pour la société Zitouna Tamkeen facturée pour la somme de 51.000 DT HT, soit la somme de 60.691 DT en TTC non encore encaissée au 31 décembre 2019.
- La mise à la disposition de la société Zitouna Capital, en vertu de deux conventions conclues le 15 mars 2019, d'un 1^{er} collaborateur chargé, à temps partiel, d'assurer les fonctions de "Responsable de l'Unité d'Audit Charaique" moyennant une rémunération annuelle forfaitaire de 5.000 DT HT, et d'un 2^{ème} collaborateur chargé, à temps partiel, d'assurer les fonctions de "Responsable Conformité et Contrôle Interne" moyennant une même rémunération annuelle forfaitaire de 5.000 DT HT, ainsi que la prise en charge, par la Banque, en vertu d'une 3^{ème} convention conclue avec la même société et à la même date, de différents types de supports informatiques et matériels et assistances nécessaires pour son bon fonctionnement moyennant une rémunération annuelle forfaitaire de 10.000 DT HT. En contrepartie de ses prestations au titre desdites conventions, la Banque Zitouna a facturé, en 2019, à la société Zitouna Capital la somme de 20.000 DT HT intégralement encaissée la même année.
- La conclusion, en date du 5 mars 2019, d'un contrat de sous-location en vertu duquel la Banque Zitouna loue à la société Zitouna Capital le 2^{ème} étage d'un local sis à la ZI Charguia, et ce pour une période d'une année et moyennant un loyer mensuel fixé à 1.000 DT HT. Considérant la non occupation par la société Zitouna Capital de l'étage loué et le non-paiement par cette dernière d'un quelconque loyer, ce contrat de location a fait l'objet, ultérieurement, d'un acte de résiliation. Aucun produit locatif n'a été, par conséquent, constaté par la Banque Zitouna à ce titre en 2019.
- L'engagement, en 2019, par la Banque Zitouna, en sa qualité de fondateur de la société Zitouna Capital, des frais de constitution de cette dernière pour la somme de 2.625 DT (intégralement remboursée) et d'autres dépenses, pour le compte de la même société, pour la somme de 566 DT HT, soit la somme de 675 DT TTC non encore encaissée au 31 décembre 2019.
- L'attribution par la société Zitouna Capital, en sa qualité de gestionnaire, à la Banque Zitouna, en vertu d'une convention conclue le 15 mars 2019, de la mission de dépositaire exclusif du portefeuille titres et des fonds détenus par le FCPR Zitouna Moucharaka I. En contrepartie de ses prestations au titre de ladite convention, la Banque Zitouna perçoit une commission annuelle HT égale à 0,1% de l'actif net du fonds avec un minimum de 10.000 DT et un maximum de 20.000 DT. La commission de dépositaire facturée et constatée par la Banque Zitouna au titre de l'exercice 2019 s'élève à 11.959 DT HT, soit la somme de 14.232 DT TTC non encore encaissée à la date du 31 décembre 2019.

- La facturation, en 2019, par l'hôtel la Cigale Tabarka à la Banque Zitouna de services d'hébergement pour la somme totale de 85.471 HT, soit la somme de 91.420 DT TTC payée en 2019.

Ces opérations et conventions, dont celles réalisées avec la société Zitouna Capital et qui ont été validées à posteriori par votre Conseil d'Administration réuni le 7 février 2020, n'ont pas été soumises, par omission, à la procédure d'autorisation préalable prévue par l'article 62 de la loi bancaire ainsi que par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 26 Mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

Financial Auditing & Consulting

Cabinet M.B.A

Mohamed Neji HERGLI

Mohamed BEN AMOR